

AVIS PUBLIC

**Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière du territoire non organisé (TNO)
Rivière-Bonjour pour les années 2026, 2027 et 2028**

AVIS AU PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Matanie;

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière du territoire non organisé (TNO) Rivière-Bonjour pour les années 2026, 2027 et 2028 a été déposé au bureau du soussigné au 158, rue Soucy, 2^e étage, à Matane, le 15 septembre 2025;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de la MRC de La Matanie, ledit rôle;

QU'une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* doit être déposée au plus tard le 30 avril 2026;

QUE la demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 158, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 158 sont disponibles aux bureaux de la MRC de La Matanie, sis au 2^e étage du 158 de la rue Soucy à Matane;

QUE le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de La Matanie au 158, rue Soucy, 2^e étage, Matane (Québec) G4W 2E1, à l'attention du directeur général et greffier-trésorier;

QUE dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

**Fait à Matane,
ce 17^e jour du mois de septembre 2025.**

Le directeur général et greffier-trésorier,
Olivier Banville, urb.